

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de pièces détachées, pneumatiques, peinture, accessoires et articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance des parcs de véhicules ainsi que pour les prestations de contrôles réglementaires - Signature de la convention de groupement

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 7

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Pierre Perez

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 025-17

objet **RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de pièces détachées, pneumatiques, peinture, accessoires et articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance des parcs de véhicules ainsi que pour les prestations de contrôles réglementaires - Signature de la convention de groupement**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, expose que la Ville de Chambéry doit renouveler son marché de pièces détachées et articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance des parcs de véhicules de service et d'engins ainsi que de contrôles réglementaires.

Elle propose à cette occasion de créer un groupement de commandes avec Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le CCAS de Chambéry. La consultation sera lancée sous forme d'appel d'offres ouvert décomposé en vingt-cinq lots d'une durée d'un an renouvelable trois fois. Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

La Ville de Chambéry sera le coordonnateur de ce groupement et restera seule compétente s'agissant de l'exécution financière des accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement concernés.

Les besoins en pièces détachées utilisées pour le compte de Chambéry métropole - Cœur des Bauges représentent environ 37 % du global des dépenses du groupement.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de décision concernant les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de pièces détachées, de pneumatiques, de peinture pour carrosserie, d'accessoires et d'articles divers nécessaires à la réparation et maintenance des parcs de véhicules et engins ainsi que pour les prestations de contrôles réglementaires,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 025-17

Objet de l'acte :	RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de pièces détachées, pneumatiques, peinture, accessoires et articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance des parcs de véhicules ainsi que pour les prestations de contrôles réglementaires - Signature de la convention de groupement
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	23 mars 2017
Annexe :	Convention de groupement de commandes;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19229H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19229H1

Date de transmission en Préfecture :	30 mars 2017
Date de réception en Préfecture :	30 mars 2017